



**Centre Communal  
d'Action Sociale**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 novembre 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 15 novembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA – UDAF		X		
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	3	1	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				<b>10</b>

### **Assistaient à la séance :**

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne

Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne

Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne

Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

Mme Hamida MOUTINARD, Responsable du SPASAD

### **2023-11-13 RA : Frais de gestion 2023 au CCAS de Libourne**

Vu la délibération du 23 octobre 2014 créant le budget annexe Résidences Autonomie,

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2023 approuvées par le Conseil d'administration, il y a lieu de prévoir la participation aux charges de fonctionnement du C.C.A.S.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration approuvent le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2023 du budget annexe Résidences Autonomie pour un montant total de **74 881 €**.

**Imputation budgétaire budget Résidences Autonomie** : Comptes 6218 groupe II et 6287 Groupe I

**Imputation budgétaire budget principal CCAS** : Compte 70872, fonction 01

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20231121-2023\_11\_13-DE

S'LO

COMPTE	G	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel CCAS	62 881,00 €
6287	3	Prestations CTM + loyer	CTM : réparation vh + divers interventions bâtiments Loyer: 2 310 €	10 000,00 €
		Assurance véhicule		2 000,00 €
<b>TOTAL FRAIS DE GESTION</b>				<b>74 881,00 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUVÉAU



Pour expédition conforme

Pour le Président  
Par déléation  
Sandy CHAUVÉAU  
Vice-Présidente du CCAS

